



Relevé de Décision
Comité de pilotage du site FR8201741
« Charmant Som et Gorges du Guiers mort »
27 octobre 2015



Présidé par M. Maxence ORTHLIEB, Vice-Président à l'Environnement au Parc de Chartreuse, la réunion se déroule en présence de « cf. liste des participants et excusés ».

Ordre du jour :

- Contexte et historique
- Bilan de la programmation 2014
- Présentation des actions 2015 – Point sur l'avancement des projets
- Présentation de la programmation 2016
- Point DDT 38
- Questions diverses

Avant de commencer la réunion avec les divers points à l'ordre du jour, il est question de l'élection du Président du comité de pilotage pour une durée de 3 ans.

Le Parc propose que M. Michel BURGAT, Vice-Président à l'Environnement, absent ce jour, soit président et que M. Maxence ORTHLIEB assure la vice-présidence en l'absence de M. BURGAT.

En l'absence de la majorité des collectivités, l'élection ne peut avoir lieu. Elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du COPIL.

1. Contexte et Historique du site, Coralie CURNY

Contexte européen, national et local. Situé en majorité en forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts depuis 1966 (avant par l'Administration des Eaux et Forêts), le site est géré par l'ONF de 2000 à 2008 puis animation par le Parc de Chartreuse dès 2009.

Rappel du contexte de l'année 2014, année de la dernière réunion du COPIL.

Site de 2327 hectares, concernant 3 communes iséroises, avec une importante biodiversité d'intérêt communautaire (21 habitats et 6 espèces d'IC).

2. Bilan de la programmation 2014, Coralie CURNY

Pour rappel, le Parc a porté une candidature pour un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en 2014. Basé sur l'ensemble du territoire et orienté autour des prairies permanentes, le PAEC a pour but d'inciter les agriculteurs à maintenir ou développer des pratiques vertueuses, dans le prolongement des anciennes Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). 12 Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP) ont été définies dont 4 en sites Natura 2000 et 13 Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc) ont été listées.

Le suivi scientifique et technique s'est fait au travers de plusieurs actions : mise en défens des pelouses remarquables par la mise en place de piquets et de pancartes le long du sentier menant au sommet du Charmant Som, rencontre des acteurs de l'escalade pour évoquer la sensibilité et la vulnérabilité de la station de Potentille du Dauphiné, suivi du schéma d'accueil en Forêt d'Exception,...

Les travaux de réouverture de la tourbière de Manissole ont nécessité un temps relativement important en termes de suivi et de coordination : visite terrain avant-travaux, préconisations de gestion, coordination des travaux, bilan après-travaux,... Les travaux, effectués par le lycée agricole de St Ismier et en partenariat avec l'ACCA et la mairie de Proveysieux, ont été bénéfiques au milieu qui commençait progressivement à s'assécher. En fin de réunion, il sera demandé au COPIL de se positionner sur la nécessité de réaliser une étude hydrologique et des inventaires naturalistes complémentaires en 2016 sur cette tourbière remarquable.

Enfin, des actions de communication, d'information et de sensibilisation ont été effectuées ou lancées dans le courant de l'année : interventions autour de Natura 2000, rédaction d'une fiche pédagogique sur l'espace naturel, réactualisation des panneaux d'information au Charmant Som. Certaines d'entre elles seront finalisées en 2015.

3. Présentation des actions 2015, Coralie CURNY

Suite à l'ajournement de la candidature de 2014, le Parc a de nouveau porté une candidature pour un PAEC en 2015. Cette fois-ci, le projet s'est basé sur les grands enjeux environnementaux du Parc, à savoir les sites Natura 2000, le Tétrás Lyre, les zones humides, les pelouses sèches ou encore les prairies remarquables, couplés aux enjeux agricoles du territoire. 5 ZIP ont été identifiées dont une regroupant les sites Natura 2000 à l'échelle du Parc. 10 MAEc seront proposées aux agriculteurs et groupements pastoraux dès 2016. En ce qui concerne le site Natura 2000, le groupement pastoral du Charmant Som pourra contractualiser une MAEc, afin de continuer à prendre en compte les enjeux environnementaux dans ses pratiques pastorales.

La fiche pédagogique du Charmant Som, présentant le site, ses caractéristiques et ses enjeux environnementaux, a été finalisée en 2015. A destination du grand public, des scolaires et des touristes, elle sera diffusée lors des interventions, des diverses réunions et autres événements.

Le suivi scientifique de la station de la Potentille du Dauphiné effectué en 2015 a pour but d'obtenir une cartographie de l'aire de présence de l'espèce afin de mesurer une éventuelle évolution et de mesurer le pourcentage de recouvrement de la Potentille dans son aire de répartition. Le taux de recouvrement pour l'année 2015 est de 21 %. Il est relativement stable depuis 2010 mais un épisode de sécheresse en 2015 pourrait impacter la reproduction et provoquer une mortalité accrue. L'avis du COPIL est donc sollicité pour savoir si un suivi de l'espèce en 2016 est de nouveau nécessaire.

La randonnée et l'escalade, pouvant entraîner piétinement et arrachage, menacent également la population, étant donné que les sentiers et voies d'accès se situent à proximité directe de la population. Se pose la question de la délimitation de la station et de la mise en place d'un panneau signalant la présence de l'espèce protégée. La problématique est complexe et un équilibre est à trouver entre la préservation de la station de Potentille, la communication sur le respect des espèces et l'information sur leur présence. Le risque de destruction de la station est possible si une information sur sa localisation précise est donnée. Ainsi, il est préférable de ne pas communiquer sur la localisation de l'espèce.

L'avancement des panneaux d'information adaptés aux différents handicaps (moteur, mental et visuel) est une des actions de 2015 qui a nécessité plus de temps de travail que prévu (rédaction, concertation, réflexion,...). Les dernières maquettes sont présentées au COPIL pour avis et remarques.

Remarques sur l'illustration centrale :

- Mettre la famille sur la route, et non hors sentier ;
- Différencier les personnages des scénettes par des couleurs de T-shirt différentes.

Remarques sur les cubes rotatifs :

- Grossir le statut de protection de la Potentille du Dauphiné ;
- Faire apparaître les sabots du Chamois – *Cette remarque ne pourra pas être prise en compte étant donné que les illustrations sont finalisées.*

Remarques sur le panneau vertical :

- Modifier le texte concernant l'alpage : « l'un des derniers alpages laitiers... » ;
- Privilégier les pictogrammes d'interdiction au texte – *Cette question avait été soulevée au début de la rédaction des panneaux et il avait été décidé de ne pas mettre de pictogrammes, de nature réglementaire et qui ne sont pas liés directement à la démarche Natura 2000.*
- Même sans afficher des pictogrammes, certaines activités sont interdites comme le VTT, pourquoi ? *Réponse apportée par le représentant de l'ONF : le site se situe en forêt domaniale et le code forestier s'y applique : aucun véhicule ne peut circuler sur les chemins. Le code de l'environnement fait la distinction, selon la nature du chemin, entre ce qui est motorisé et ce qui ne l'est pas.*

L'emplacement des panneaux d'information a suscité des interrogations. Les panneaux sont actuellement disposés au départ du sentier, dans une zone de plus en plus difficile d'accès car piétinée par les vaches. Il est donc prévu de les installer à proximité de l'auberge et du parking afin de conserver un emplacement proche du départ du sentier, étant donné que la majorité des personnes venant au Charmant Som montent au sommet. Dans ce sens, le site de l'Orgeval n'est pas le plus approprié.

Dans le cadre du schéma d'accueil en Forêt d'Exception, le parking sera prochainement réaménagé : places matérialisées avec tête en bois, stationnement PMR, circulation des bus scolaires prise en compte, suppression du goudron à proximité des pelouses,... L'emplacement des nouveaux panneaux d'information a donc été pensé de façon à s'intégrer dans ce réaménagement futur.

4. Présentation de la programmation 2016, Coralie CURNY

Les actions envisagées pour l'année 2016 sont présentées au COPIL.

Sur l'ensemble des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc, il est prévu de mettre en place les nouvelles MAEc avec des réunions d'information, des réunions individuelles portant sur le choix des mesures, des diagnostics et des visites terrain. Un axe important sera dédié à la communication avec l'impression des dépliants Natura 2000 réalisés en 2015, la création d'un site web spécifique à Natura 2000 en Chartreuse ou encore avec l'élaboration d'une lettre d'information à destination des partenaires.

Sur le site du Charmant Som, la canalisation des randonneurs par la mise en place de piquets et de pancartes continuera. De plus, les panneaux d'information adaptés seront posés au printemps 2016. Il est également prévu de continuer le suivi scientifique des espèces via des enquêtes ou des prospections concernant la Rosalie des Alpes par exemple.

Un suivi du programme « Alpages sentinelles » sera effectué. Ce programme permet d'étudier les différents paramètres physiques, naturels et humains pour comprendre et anticiper l'impact des aléas climatiques sur les alpages. Ce dispositif s'inscrit dans la durée et plusieurs partenaires sont impliqués (IRSTEA, FAI, PNR, PN,...).

L'assainissement sur l'alpage sera de nouveau étudié en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Des études ont été menées en 2015 à ce sujet par l'ONF. Des échanges et des réunions auront donc lieu pour discuter d'un projet.

Au regard de la baisse des financements sur les opérations Natura 2000, il est demandé au COPIL d'établir un ordre de priorité pour 3 actions, décliné ci-dessous :

1/ Suivi scientifique de la Potentille du Dauphiné à poursuivre en 2016, seule population de Chartreuse ;

2/ Réalisation d'inventaires complémentaires sur la tourbière de Manissole et réflexion autour de la nécessité d'une étude hydrologique à mener en 2017 (attendre de voir comment les travaux de réouverture agissent sur le milieu) ;

3/ Réalisation de sets de table Natura 2000.

5. Point DDT Isère, Nadine GEOFFROY

Les contrats Natura 2000, outils de financement d'actions de gestion importants pour la démarche Natura 2000, n'ont pas été jugés prioritaires pour les années 2014 et 2015 (il a fallu prioriser les différentes mesures du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 du fait du retard pris pour sa mise en œuvre). En 2016, cet outil devrait être de nouveau utilisable mais sous forme d'appel à candidature. Les crédits étant en baisse, les projets seront étudiés sur la base de grilles de sélection permettant d'évaluer le niveau des enjeux environnementaux et sélectionnés par un comité au niveau régional. Les modalités précises du dispositif ne sont pas encore clairement définies.

Des échanges ont lieu au sujet de ces appels à projets, considérés comme une nouvelle façon de prioriser, de sélectionner et de mettre en concurrence les territoires. Il est précisé, par Mme Geoffroy, qu'en ce qui concerne les contrats Natura 2000, la sélection des candidatures se fera sur la base des enjeux environnementaux en présence, sans privilégier des territoires.

D'autres discussions évoquent la baisse des crédits pour les opérations Natura 2000. Le maintien de financements uniquement pour l'animation est redouté par certains membres du COPIL.

L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties en faveur des terrains Natura 2000, mesure incitative à la signature de la charte Natura 2000 est susceptible d'être supprimée en 2016 (projet de loi de finances). La communication autour de la charte devra donc être faite de manière différente : la signature de la charte revêt un engagement personnel et volontaire et notamment, exonère d'évaluation des incidences les manifestations et interventions prévues dans la charte.

L'arrêté de composition du COPIL doit être modifié pour intégrer les évolutions au niveau des dénominations des organismes et des changements de l'intercommunalité : la Communauté de Communes Chartreuse Guiers est remplacée par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, la Communauté de Communes Balcons Sud est remplacée par Grenoble-Alpes Métropole, le Conseil Général de l'Isère est remplacé par le Conseil Départemental de l'Isère. Il n'y a aucun changement concernant les autres membres du COPIL. Il est prévu de joindre le nouvel arrêté au compte-rendu du COPIL.

Une extension du site afin d'intégrer la Grande Sure et ses enjeux environnementaux avait été envisagée précédemment. Il s'agit d'une demande locale. A l'heure actuelle, la politique de l'Etat en ce qui concerne les sites Natura 2000 est de stabiliser le réseau, la priorité étant de désigner par arrêté ministériel l'ensemble des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Les extensions pourront être envisagées à l'avenir, seulement dans les cas où des enjeux particulièrement importants auront été identifiés.

L'intégration de la Grande Sure pourra éventuellement être remise à l'ordre du jour d'un prochain COPIL, lorsque le site aura désigné en tant que ZSC.

6. Questions diverses

- Joindre au compte-rendu une présentation du programme « Alpages sentinelles » ainsi que le bilan de l'année 2015 (en cours de rédaction par la mission Agriculture du Parc) ;
- Mettre à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage un bilan détaillé sur le Tétras lyre.

Nouvelles informations suite aux questions diverses :

- *Le document bilan 'Alpages sentinelles' est en cours de rédaction. Il sera déposé sur le prochain site internet dédié à Natura 2000 (adresse à venir) une fois finalisé.*
- *Le bilan d'activités 2014, ainsi que le bilan 2015 (rédigé en début d'année 2016) seront également en consultation sur le site internet.*

Documents joints : Arrêté préfectoral de composition du COPIL et liste de présence